

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 252

30 janvier 2015

### SOMMAIRE

<b>C2Trans Holding S.A</b> .....	<b>12052</b>	<b>Masco Europe S.C.S.</b> .....	<b>12053</b>
<b>Café Academica S.à r.l.</b> .....	<b>12056</b>	<b>Masco Home Products S.à r.l.</b> .....	<b>12053</b>
<b>Cattaro Investments S.A.</b> .....	<b>12056</b>	<b>Mawa S.A., SPF</b> .....	<b>12054</b>
<b>Crifral S.A. SPF</b> .....	<b>12052</b>	<b>Merlin UK Property Venture 3 S.à r.l.</b> ....	<b>12053</b>
<b>CVR stores et déco s.à r.l.</b> .....	<b>12051</b>	<b>Moorefields S.A</b> .....	<b>12096</b>
<b>Dallas Gewerbeimmobilien S.à r.l.</b> .....	<b>12073</b>	<b>OCM Luxembourg Masonite Holdings S.à</b>	
<b>Data Center Infrastructure S.à r.l.</b> .....	<b>12051</b>	<b>r.l.</b> .....	<b>12067</b>
<b>Data Center Investment S.à r.l.</b> .....	<b>12051</b>	<b>Puzzle S.à r.l.</b> .....	<b>12085</b>
<b>Dundeal (International) 12 S.à r.l.</b> .....	<b>12050</b>	<b>SCMP S.C.</b> .....	<b>12057</b>
<b>Dutch Debt Recoveries S. à r.l.</b> .....	<b>12050</b>	<b>Sujedo S.A., SPF</b> .....	<b>12055</b>
<b>Dutch Debt Recoveries S. à r.l.</b> .....	<b>12050</b>	<b>Sun Investment S.à r.l.</b> .....	<b>12055</b>
<b>Eastern Property Management Sarl</b> .....	<b>12051</b>	<b>Sunningdale Properties II S.A.</b> .....	<b>12055</b>
<b>Equivest S.A.</b> .....	<b>12051</b>	<b>Thames River Property (Securities) S.à r.l.</b>	
<b>EVPA Group S.à r.l.</b> .....	<b>12082</b>	<b>.....</b>	<b>12055</b>
<b>IAB Financing S.à r.l.</b> .....	<b>12088</b>	<b>Three of a Kind</b> .....	<b>12068</b>
<b>KFC Menapak S.à r.l.</b> .....	<b>12096</b>	<b>Trans Inter Road s.à r.l.</b> .....	<b>12054</b>
<b>Landericus Property Epsilon S.à r.l.</b> .....	<b>12095</b>	<b>Travelpoort Investor (Luxembourg) S.à r.l.</b>	
<b>LMH-Invest</b> .....	<b>12093</b>	<b>.....</b>	<b>12056</b>
<b>London Acquisition Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>12090</b>	<b>UFC s.à r.l.</b> .....	<b>12056</b>
<b>Ludi Luxembourg</b> .....	<b>12059</b>	<b>Vega &amp; Partner S.A.</b> .....	<b>12094</b>
<b>Maghery Trade S.à r.l. - SPF</b> .....	<b>12054</b>	<b>Visual Config S.A.</b> .....	<b>12050</b>
<b>Maghery Trade Sociedad Anonima</b> .....	<b>12054</b>	<b>Vlad Investissements S.A.</b> .....	<b>12050</b>
<b>Managinvest Ltd S.à r.l.</b> .....	<b>12052</b>	<b>YPL Consulting S.à r.l.</b> .....	<b>12053</b>
<b>Maraite Parkett GmbH</b> .....	<b>12054</b>		

**Visual Config S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 60.334.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014209747/10.

(140234338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

**Vlad Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 125.458.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014209748/10.

(140234134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

**Dutch Debt Recoveries S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 138.187.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Dutch Debt Recoveries S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015000835/11.

(150000282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

**Dutch Debt Recoveries S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 138.187.

Les comptes annuels au 31 mai 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Dutch Debt Recoveries S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015000836/11.

(150000283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

**Dundeal (International) 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 174.626.

Les statuts coordonnés au 28 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015000834/12.

(150000039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

**Data Center Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 170.137.

Les comptes annuels au 31 December 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015000830/10.

(150000008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

**Data Center Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 170.822.

Les comptes annuels au 31 December 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015000831/10.

(150000014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

**CVR stores et déco s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 74, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 139.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CVR stores et déco Sàrl*

Signature

Référence de publication: 2015000829/11.

(140235578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

**Eastern Property Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 116.704.

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015000847/11.

(140235628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

**Equivest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 172.700.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2015000868/12.

(140235643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

**Crifral S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 162.510.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 29 décembre 2014*

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Eric BREUILLE, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg en remplacement de Monsieur Guy BAUMANN, démissionnaire, comme représentant permanent de KOFFOUR S.A. chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de CRIFRAL S.A. SPF.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

*Pour: CRIFRAL S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015000822/17.

(140235847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

**Managinvest Ltd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.978.700,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-29, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 179.815.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 22 décembre 2014, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015*

1. Mlle Stéphanie MEYER a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
2. M. Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Le nombre de gérant de catégorie B a été diminué de 2 (deux) à 0 (zéro).
4. M. Dan ASSOULINE est désormais le seul gérant, sans catégorie, de la Société.

Veillez noter que l'adresse de M. Dan ASSOULINE se situe au 3, Yehoshua Bin Nun, IL - Herzliya Pituah (Israël).

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour Managinvest Ltd S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015001696/18.

(150000444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**C2Trans Holding S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 35, Parc d'activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 153.607.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 3 Décembre 2014 à 9 heures*

A l'unanimité, il a décidé ce qui suit:

1- Le Conseil d'Administration décide de révoquer le Commissaire aux comptes est d'en réélire un nouveau:

Est révoqué de ses fonctions de Commissaire aux comptes:

- Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., société à responsabilité limitée immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 145584, dont le siège social est au 24, rue Ignace de la Fontaine, L- 1532 Luxembourg.

Est élue en remplacement pour un mandat de 2 ans:

- PYXIS S.A., société immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 75177, dont le siège social est au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2016.

Signatures

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Référence de publication: 2015001435/19.

(150000613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Masco Home Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 134.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001698/10.

(150000952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Masco Europe S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: USD 380.000.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 68.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001699/10.

(150000953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**YPL Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1409 Luxembourg, 10, rue Edmond Dune.  
R.C.S. Luxembourg B 116.714.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015000708/10.

(140235193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

---

**Merlin UK Property Venture 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 238.180,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 145.161.

Il est à noter que l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Paul Vignac de son mandat de gérant de la Société avec effet au 19 décembre 2014;
- de nommer Madame Julie Pierre, demeurant professionnellement au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouvelle gérante de la Société avec effet au 19 décembre 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Monsieur Martin Eckel, gérant

Madame Virginie Vely, gérante

Madame Julie Pierre, gérante

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merlin UK Property Venture 3 S.à r.l.

Virginie Vely

Mandataire

Référence de publication: 2015001703/22.

(150000486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Maraite Parkett GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 128.019.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Heinerscheid, le 08/12/2014.

Référence de publication: 2015001715/10.

(150001206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Maghery Trade S.à.r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,  
(anc. Maghery Trade Sociedad Anonima).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 193.178.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001711/10.

(150000493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Mawa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 186.114.

Mit Beschlussfassung des Alleinverwaltungsrates vom 29. Dezember 2014 wurde Philipp Simon, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, mit der Verwahrung der von der vorgenannten Gesellschaft ausgegebenen und aller künftig auszugebenden Inhaberaktien sowie mit der Führung des Aktionärsregisters nach Maßgabe des Gesetzes vom 28. Juli 2014 über die Immobilisierung von Inhaberaktien (Loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur beauftragt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mawa S.A., SPF

Référence de publication: 2015001701/14.

(150001078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Trans Inter Road s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 44, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 143.475.

*Extrait de la décision de l'associée unique prise en date du 9 décembre 2014*

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre, l'associée unique de la société à responsabilité limitée TRANS INTER ROAD SARL a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La démission du gérant, Monsieur Benoît JACQUET, né le 18 février 1973 à Verviers (Belgique) et demeurant à B-4890 Thimister, 8, Verte Voie, de son mandat de gérant de la société est acceptée.

*Deuxième résolution*

Est nommé gérant en remplacement du gérant démissionnaire susvisé et pour une durée indéterminée:

Monsieur Vincent GOTTA, né le 13 mai 1969 à Verviers (Belgique) et demeurant à B-4910 Theux, rue Armand Enkart,  
64

Pouvoir de signature: La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Wilwerdange, le 9 décembre 2014.

*L'associée unique*

Référence de publication: 2015001929/20.

(150000910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Sunningdale Properties II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 79.197.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/01/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2015001899/12.

(150000598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Sujedo S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 26.145.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 19 décembre 2013*

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16/09/1969 à Mont Saint Martin (F), avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg a été nommé en tant que représentant permanent de la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Daniel FELLER.

*Pour la société*  
SUJEDO S.A., SPF

Référence de publication: 2015001895/13.

(150000891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Thames River Property (Securities) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 106.788.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance*

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2014.

*Pour Thames River Property (Securities), S.à r.l.*

Référence de publication: 2015001907/14.

(150000427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Sun Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 175.710.

EXTRAIT

M. Frédéric PECASTAINGS, né le 4 juin 1970 à Bayonne (France), demeurant professionnellement TN-1053 Tunis, Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, Immeuble Yasmine, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 31 décembre 2014 de son mandat de gérant de la société SUN INVESTMENT S.A.R.L., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175 710 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frédéric PECASTAINGS.

Référence de publication: 2015001897/15.

(150000740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

---

**Café Academica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 27, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 67.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014208936/10.

(140234435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

**Cattaro Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 118.626.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208943/10.

(140234330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

**UFC s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 188.966.

*Extrait des résolutions prises par la décision collective de l'associé unique du 15 décembre 2014*

1. Nomination en tant que gérant de Monsieur Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Murielle Otten

Associé

Référence de publication: 2015001936/13.

(150001058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 6.636.750,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 119.707.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 décembre 2014*

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation de la Société;
- donne décharge au commissaire à la liquidation et au liquidateur de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 18 décembre 2014;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Janvier 2015.

Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2015001913/21.

(150000627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.



**SCMP S.C., Société Civile.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg E 5.540.

—  
STATUTS

L'an deux mil quinze, le deux janvier.

Ont comparu:

1. Monsieur CORBELLARI Sébastien, ingénieur, né le 27 novembre 1975 à Moyeuvre-Grande, demeurant au FR-54150 Avril, 28, rue des Bleuets

2. Madame PEREZ Michèle, employée privée, née le 4 avril 1976 à Metz, demeurant au FR-54150 Avril, 28, rue des Bleuets

Lesquels ont comparu et arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>. Objet.** Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie, ou se porter caution personnelle et/ou réelle pour d'autres personnes morales et/ou physiques, y compris au profit de ses associés, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la société pourra effectuer toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 2. Dénomination.** La société prend la dénomination de SCMP S.C., société civile.

**Art. 3. Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des associés représentant trois quarts des parts sociales de la société.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Leudelange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, réunis en assemblée générale.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à mille (1 000,00) euros, représenté par mille (1 000) parts sociales, d'une valeur nominale de un (1,00) euros chacune entièrement souscrites et libérées par des versements comme suit:

1.- Monsieur Sébastien CORBELLARI, prénommé . . . . .	999
2.- Madame Michèle PEREZ, prénommée . . . . .	<u>1</u>
Total: 1000 (mille) parts . . . . .	1000

**Art. 6. Cession de parts.** La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que suivant une décision avalisée au préalable par la majorité des co-associés.

Les cessions de parts entre associés ne sont soumises à aucune restriction ou formalité particulière.

Dans le cas où la cession ne serait pas avalisée par la majorité des co-associés, les co-associés s'engagent à racheter conjointement les parts sociales offertes à la cession dans la proportion de leurs droits respectifs, soit dans une proportion différente de celle de leurs droits respectifs, soit à proposer conjointement un tiers acquéreur desdites parts endéans un délai d'un mois à compter de la date du refus des coassociés d'avaliser la cession.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

**Art. 7. Droit.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8. Responsabilité envers les tiers.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent

**Art. 9. Dissolution.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre elle ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

**Art. 10. Parts.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 11. Gérance.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs pouvoirs et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

**Art. 12. Engagement.** Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques, sous réserve de l'accord unanime des associés.

Il(s) administr(ent) et gér(ent) les participations et titres de la société et il(s) la représente(nt) vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, il(s) consent(ent), accept(ent) et résilie(nt) tous engagements, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'il(s) juge(nt) convenables, il(s) touche(nt) les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit il(s) paye(nt) toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonne(nt) le paiement.

Il(s) régleme(nt) et arrête(nt) tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Il(s) exerce(nt) toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Il(s) autorise(nt) aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Il(s) arrête(nt) les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, il(s) statut/statuent sur toutes propositions à lui/leur faire et arrête(nt) son/leur ordre du jour.

L'énumération susmentionnée est énonciative mais non limitative.

**Art. 13. Droit de surveillance et contrôle.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2015.

**Art. 15. Assemblée Générale.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 16. Pouvoir.** Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des votes émis.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nue-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

**Art. 17. Modification.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelqu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

**Art. 18. Dissolution.** Liquidation. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 19. Code Civil.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et leurs modifications ultérieures, trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Frais*  
*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1)
2. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur CORBELLARI Sébastien, ingénieur, né le 27 novembre 1975 à Moyeuvre-Grande, demeurant à FR-54150 Avril, 28, rue des Bleuets
3. Le siège social de la société est fixé au 1, rue de la Poudrerie L -3364 Leudelange.

DONT ACTE, fait et passé à Leudelange, date qu'en tête des présentes.

Signatures.

Référence de publication: 2015002660/132.

(150001318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

**Ludi Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 193.172.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of the month of December;  
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

- 1) Mrs. Annie VAN DRIESSCHE, born in Argenteuil (France), on March 15, 1949, residing in MC-98000 Monaco, 2, rue Honore Labande, Les Ligures (Principality of Monaco);
- 2) Mrs. Ingrid DE BRUYN, born in Ixelles (Belgium), on July 12, 1964, residing in MC-98000 Monaco, 15, Boulevard du Larvotto (Principality of Monaco); and
- 3) Mr. Willy Jean DE BRUYN, born in Sint Martens Bodegem (Belgium), on January 18, 1941, residing in MC-98000 Monaco, 30, avenue Grande Bretagne (Principality of Monaco).

All here represented by Mr Sinan SAR, employee, with professional address at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, (the "Proxy-holder"), by virtue of three proxies given under private seal, such proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing attorney, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LUDI Luxembourg" (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other

place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand four hundred and ninety-eight Euros (EUR 12,498.-), represented by twelve thousand four hundred and ninety eight (12,498) shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. General meetings of partners

#### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V. Annual accounts - Allocation of profits**

**Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

**VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

**VII. General provision**

**Art. 17. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2014.

*Subscription and payment*

The Articles thus having been established, the twelve thousand four hundred and ninety eight (12,498) share-quotas have been subscribed by the shareholders as follows:

1) Mrs. Annie VAN DRIESSCHE, pre-named, six hundred twenty four share-quotas, . . . . .	624
2) Mrs. Ingrid DE BRUYN, pre-named, six hundred twenty five sharequotas, . . . . .	625
3) Mr. Willy Jean DE BRUYN, pre-named, eleven thousand two hundred and forty nine share-quotas, . . . . .	11,249
Total: twelve thousand four hundred and ninety eight share-quotas, . . . . .	12,498

The subscribers state and acknowledge that each share has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand four hundred and ninety-eight Euros (EUR 12,498.-) is from now on at the free disposal of the Company as it has been proved to the officiating notary, who expressly attests thereto.

#### *Resolutions taken by the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing persons, acting as shareholders representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

- 1 The registered office is established at 5, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxembourg.
2. The number of managers of the Company is set at three (3).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period:
  - Mr. Sinan SAR, employee, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on June 5, 1980, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich;
  - Mrs. Valérie FISSON, employee, born in Aye, Saint-Hubert (Belgium), on November 11, 1975, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich; and
  - Mr. Willy Jean DE BRUYN, born in Sint Martens Bodegem (Belgium), on January 18, 1941, residing in MC-98000 Monaco, 30, avenue Grande Bretagne (Principality of Monaco).
4. The Company is validly bound in any circumstances by the joint signature of any two managers.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

#### **A COMPARU:**

1) Madame Annie VAN DRIESSCHE, née à Argenteuil (France), le 15 mars 1949, résidant à MC-98000 Monaco, 2, rue Honore Labande, Les Ligures (Principauté de Monaco);

2) Madame Ingrid DE BRUYN, née à Ixelles (Belgique), le 12 juillet 1964, résidant à MC-98000 Monaco, 15, Boulevard du Larvotto (Principauté de Monaco); et

3) Monsieur Willy Jean DE BRUYIN, né à Sint Martens Bodegem (Belgium), le 18 janvier 1941, résidant à MC-98000 Monaco, 30, avenue Grande Bretagne, (Principauté de Monaco).

Tous sont ici représentés par Monsieur Sinan SAR, employé, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, (le "Mandataire"), en vertu de trois procurations données sous seing privé; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lequel Mandataire, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LUDI Luxembourg" (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société n'effectuera aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 12.498,-), représenté par douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (12.498) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.



### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée Générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VII. Disposition générale**

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (12.498) parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1) Madame Annie VAN DRIESSCHE, pré-qualifiée, six cent vingt-quatre parts sociales, . . . . .	624
2) Madame Ingrid DE BRUYN, pré-qualifiée, six cent vingt-cinq parts sociales, . . . . .	625
3) Monsieur Willy Jean DE BRUYN, pré-qualifié, onze mille deux cent quarante-neuf parts sociales, . . . . .	11.249
Total: douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit parts sociales, . . . . .	12.498

Les souscripteurs déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 12.498,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Résolutions prises par les associés*

Et aussitôt après la constitution de la Société, les comparants, agissant comme associés représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, déclarent qu'ils se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants de la Société est fixé à trois (3).
3. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Sinan SAR, employé, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich;

Madame Valérie FISSON, employée, née à Aye, Saint-Hubert (Belgique), le 11 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg 5, avenue Gaston Diderich; et

Monsieur Willy Jean DE BRUYIN, né à Sint Martens Bodegem (Belgique), le 18 janvier 1941, résidant à MC-98000 Monaco, 30, avenue Grande Bretagne, (Principauté de Monaco).

4. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. SAR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC/2014/62693. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000430/443.

(140234895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

---

**OCM Luxembourg Masonite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.899.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société OCM Luxembourg Masonite Holdings S.à r.l., décidée par acte auprès du notaire Maître Jean Seckler, en date du 28 novembre 2014, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 9 décembre 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Vanessa Lorreyte

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2014206122/17.

(140230072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

---

**Three of a Kind, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M.Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 193.124.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1) Monsieur Scapula François-Charles, né le 16 septembre 1977, à Bastia, France, adresse au 20-22 rue de Berri, 75008 Paris, France;

2) Monsieur Casanova Cyril, né le 14 septembre 1979, à Avignon, France, adresse au 53 rue du Cherche Midi, 75006 Paris, France; et

3) Monsieur Casanova Christophe, né le 15 juillet 1978, à Avignon, France, adresse au 69 rue de Richelieu, 75002 Paris, France;

tous les 3 représentés par Madame Pauline Dadeau, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M.Schnadt L-2530 Luxembourg, en vertu de procurations données à Paris, France, le 10 décembre 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Le nom de la société est "Three of a Kind" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, licences, logiciels ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société a accessoirement pour objet l'octroi de licences de propriété intellectuelle et la fourniture de toutes prestations d'assistance et de coordination administrative à toute société faisant partie du même groupe de sociétés.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent deux Euros (12.502.- EUR), représenté par douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les

décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) En cas de pluralité de gérants, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale).

(ii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

### Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) lorsque les dividendes intérimaires excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'Assemblée Générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci sont faites et les résolutions circulaires, sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

### *Souscription et libération*

L'intégralité des 12.502 parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un EUR chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont été entièrement souscrites comme suit:

- Monsieur Scapula François-Charles prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille cent soixante-sept (4.167) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Euro (1.- EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature de trois cent trente-trois (333) actions d'une valeur nominale de un Euro (1.- EUR) chacune de Africatech Limited, une société régie par les lois chypriote, dont le siège social se situe à Agiou Pavlou 61, 1107 Nicosia, Chypre, inscrite au Registre des sociétés chypriote sous le numéro HE 321314, pour un montant de quatre mille cent soixante-sept Euros (4.167.- EUR) («l'Apport 1»);

- Monsieur Casanova Cyril prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille cent soixante-huit (4.168) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Euro (1.- EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature de trois cent trente-quatre (334) actions d'une valeur nominale de un Euro (1.- EUR) chacune de Africatech Limited, une société régie par les lois chypriote, dont le siège social se situe à Agiou Pavlou 61, 1107 Nicosia, Chypre, inscrite au Registre des sociétés chypriote sous le numéro HE 321314, pour un montant de quatre mille cent soixante-huit Euros (4.168.- EUR) («l'Apport 2»); et

- Monsieur Casanova Christophe prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille cent soixante-sept (4.167) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Euro (1.- EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature de trois cent trente-trois (333) actions d'une valeur nominale de un Euro (1.-EUR) chacune de Africatech Limited, une société régie par les lois chypriote, dont le siège social se situe à Agiou Pavlou 61, 1107 Nicosia, Chypre, inscrite au Registre des sociétés chypriote sous le numéro HE 321314, pour un montant de quatre mille cent soixante-sept Euros (4.167.- EUR) («l'Apport 3»).

La preuve de la propriété de l'Apport 1 de Monsieur Scapula François-Charles, de l'Apport 2 de Monsieur Casanova Cyril et de l'Apport 3 de Monsieur Casanova Christophe ont été apportées au notaire soussigné.

Monsieur Scapula François-Charles agissant par le biais de son mandataire a déclaré que l'Apport 1 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 1 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 1 à la Société.

Monsieur Casanova Cyril agissant par le biais de son mandataire a déclaré que l'Apport 2 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 2 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 2 à la Société.

Monsieur Casanova Christophe agissant par le biais de son mandataire a déclaré que l'Apport 3 est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport 3 à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport 3 à la Société.

Monsieur Scapula François-Charles agissant par le biais de son mandataire a déclaré que la valeur de l'Apport 1 correspond au moins à la valeur nominale des quatre mille cent soixante-sept parts sociales (4.167) d'une valeur nominale de un Euro (1.- EUR) chacune émises par la Société.

Monsieur Casanova Cyril agissant par le biais de son mandataire a déclaré que la valeur de l'Apport 2 correspond au moins à la valeur nominale des quatre mille cent soixante-huit parts sociales (4.168) d'une valeur nominale de un Euro (1.- EUR) chacune émises par la Société.

Monsieur Casanova Christophe agissant par le biais de son mandataire a déclaré que la valeur de l'Apport 3 correspond au moins à la valeur nominale des quatre mille cent soixante-sept parts sociales (4.167) d'une valeur nominale de un Euro (1.- EUR) chacune émises par la Société.

L'Apport 1 représente ainsi un apport total net d'un montant de quatre mille cent soixante-sept Euros (4.167.- EUR), l'Apport 2 représente un apport total net d'un montant de quatre mille cent soixante-huit Euros (4.168.- EUR) et l'Apport 3 représente un apport total net d'un montant de quatre mille cent soixante-sept Euros (4.167.- EUR). L'Apport 1, l'Apport 2 et l'Apport 3 représentent donc des apports pour un montant total de douze mille cinq cent deux Euros (12.502.- EUR).

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.300.-Eur.

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:



- Monsieur Scapula François-Charles, né le 16 septembre 1977, à Bastia, France, adresse au 20-22 rue de Berri, 75008 Paris, France;
- Monsieur Casanova Cyril, né le 14 septembre 1979, à Avignon, France, adresse au 53 rue du Cherche Midi, 75006 Paris, France; et
- Monsieur Casanova Christophe, né le 15 juillet 1978, à Avignon, France, adresse au 69 rue de Richelieu, 75002 Paris, France.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Courtois Sylviane, née le 24 novembre 1968, à Arlon, Belgique, adresse professionnelle au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Madame Ferron Susanna, née le 12 mars 1962, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, adresse professionnelle au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg; et
- Madame Rockens Ludivine, née le 13 décembre 1975, à Messancy, Belgique, adresse professionnelle au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: DADEAU, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22/12/2014. Relation: EAC/2014/17859. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29/12/2014.

Référence de publication: 2014209701/294.

(140233442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

### **Dallas Gewerbeimmobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.233.

### **STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Texas Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185.021 ("Texas")

represented by Mrs. Monique Drauth, employee, professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 11<sup>th</sup>, 2014 in Luxembourg.

After signature "ne varietur" by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Dallas Gewerbeimmobilien S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies (including shareholders and sister companies) and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December 2015.

### *Subscription and payment*

Texas Holding S.à r.l., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at five (5) the number of managers, and further resolved to appoint the following persons as managers with immediate effect and for an undetermined period:

- Shaun Collins, born on 23 May 1968 in Hinckley, United Kingdom, professionally residing at 25 St. George Street, London W1S 1FS, United Kingdom;

- Patrick Mabry, born on 20 December 1974 in Austin, Texas, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Jason Stramel, born on 26 December 1979 in Denver, Colorado, USA, professionally residing at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Matthias Prochaska, born on 7 October 1979 in Koblenz, Germany, with professional address at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and

- Carlo Heck, born on 5 August 1976 in Hamburg, Germany, with professional address at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Texas Holding S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.021 («Texas»),

dûment représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 11 décembre 2014

Après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Dallas Gewerbeimmobilien S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.**

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

##### **Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

##### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.



#### **Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Texas Holding S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à disposition de la Société, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5) et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 25 St. George Street, Londres W1S 1FS, Royaume-Uni;

- Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin, Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Jason Stramel, né le 26 décembre 1979 à Denver, Colorado, USA, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Matthias Prochaska, né le 7 octobre 1979 à Koblenz, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et

- Carlo Heck, né le 5 août 1976 à Hamburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60233. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé):* Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001437/495.

(150000765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**EVPA Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 384.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.495.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December, right after the dissolution and entry into liquidation of European Value Partners S.A. (RCS Luxembourg B 131944).

Before Maître Marc LECUIT, Civil law notary residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

"Neslo GmbH", a Swiss private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) governed by the laws of Switzerland, having its registered office at c/o European Value Partners Advisors AG, Dufourstrasse 5, 8702 Zollikon, Switzerland, registered with the Swiss Trade and Companies Register under number CHE-207.746.142 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy after being signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf and in the name of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder owning all the shares representing the total share capital of “EVPA Group S.à.r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.495, established in Luxembourg pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, Civil law notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 18<sup>th</sup>, 2007 published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 409, dated February 16<sup>th</sup>, 2008, which articles of association have never been amended (the “Company”);

(ii) That the agenda of the meeting, of which it has been beforehand informed, is the following (the “Agenda”):

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Determination of the remuneration of the liquidator;
5. Discharge to the directors of the Company; and
6. Miscellaneous.

(iii) That it waives any prior convening notice right; and

(iv) That it has adopted the following resolutions.

*First resolution*

IT IS RESOLVED to pronounce the voluntary dissolution and the voluntary liquidation of the Company (the “Liquidation”).

*Second resolution*

IT IS RESOLVED to appoint as liquidator of the Company (the “Liquidator”):

Mr. Christian Olsthoorn, chartered accountant, born on August 8<sup>th</sup>, 1982, in Hyères, France, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

IT IS RESOLVED:

(i) to grant to the Liquidator individual power to perform the liquidation operations and to represent the Company within the framework of the liquidation operations;

(ii) to authorize the Liquidator to value the whole or the part of the Company’s non-cash assets for the purpose of a distribution in specie and that he distributes such assets accordingly;

(iii) to fully empower the Liquidator as provided for in articles 144 to 151 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the “Law”);

(iv) to authorize the Liquidator to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company to the Sole Shareholder in kind or in cash at any time during the Liquidation proceedings;

(v) to authorize the Liquidator to accomplish any act provided for in Article 145 of the Law without having the prior approval of the Sole Shareholder;

(vi) to authorize the Liquidator to withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments;

(vii) to authorize the Liquidator to exempt the liquidator from drawing up an inventory and to authorize them to refer to the books of the Company; and

(viii) to authorize the Liquidator to freely delegate, under his own responsibility, for specified and determined tasks and for a limited period, to one or to more representatives, part of his powers.

*Fourth resolution*

IT IS RESOLVED that the remuneration of the Liquidator for the accomplishment of his mandate as liquidator be fixed by reference to his time costs and that such Liquidator be authorized to be paid and to draw such remuneration at such intervals as he may determine and be paid any expenses properly incurred in relation to the liquidation.

*Fifth resolution*

IT IS RESOLVED to give full discharge, up to this date, to each individual manager of the Company for the accomplishment of their duties unless if the Company’s liquidation lets appear wilful faults in the execution of such duties.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Sole Shareholder or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, surname and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre, tout de suite après la dissolution et la mise en liquidation de European Value Partners S.A. (RCS 131944)

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

«Neslo GmbH», une société à responsabilité limitée de droit suisse, ayant son siège social au c/o European Value Partners Advisors AG, Dufourstrasse 5, 8702 Zollikon, Suisse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Suisse sous le numéro CHE-207.746.142 (l'«Associée Unique»).

Ici représentée par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée actuelle unique détenant l'ensemble des parts sociales représentant l'entière part du capital social de la société «EVPA Group S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.495, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 18 Décembre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 409, daté du 16 février 2008, dont les statuts ont jamais été modifiés (la «Société»);

(ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informée, est le suivant (the «Agenda»):

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Désignation des liquidateurs;
3. Détermination des pouvoirs des liquidateurs;
4. Détermination de la rémunération des liquidateurs;
5. Décharge aux gérants de la Société; et
6. Divers.

(iii) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable; et

(iv) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

IL EST DÉCIDÉ de prononcer la dissolution et la liquidation volontaire de la Société (la «Liquidation»).

#### *Deuxième résolution*

IL EST DÉCIDÉ de désigner en qualité de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»):

Monsieur Christian Olsthoorn, expert-comptable, né le 8 août 1982 à Hyères, France, résidant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

IL EST DÉCIDÉ:

(i) de donner un pouvoir individuel au Liquidateur aux fins d'accomplir les opérations de Liquidation et aux fins de représenter la Société dans le cadre des opérations de Liquidation;

(ii) d'autoriser le Liquidateur à évaluer l'ensemble ou la partie des actifs non liquides de la Société en vue de sa distribution en nature et de distribuer lesdits actifs;

(iii) de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»);

(iv) d'autoriser le Liquidateur à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'Associée Unique, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de Liquidation;

(v) d'autoriser le Liquidateur à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir obtenir l'autorisation préalable de l'Associé Unique;

(vi) d'autoriser le Liquidateur à renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement;

(vii) d'exonérer le Liquidateur de dresser un inventaire et de l'autoriser à se référer aux livres de la Société; et

(viii) d'autoriser le Liquidateur à librement déléguer, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires, partie de son pouvoirs.

*Quatrième résolution*

IL EST DÉCIDÉ que la rémunération du Liquidateur, pour l'accomplissement de son mandat en tant que liquidateur soit fixée par référence à son tarif horaire et que le Liquidateur soit autorisé à être payé et à retirer sa rémunération à intervalles déterminés par lui et qu'il soit remboursé de tous frais exposés en relation avec la Liquidation.

*Cinquième résolution*

IL EST DÉCIDÉ de donner pleine et entière décharge, à partir de la présente date, individuellement à chaque gérant de la Société pour l'accomplissement de son mandat, à moins que la Liquidation de la Société ne laisse apparaître des fautes intentionnelles commises au cours de ce mandat.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à l'Associée Unique ou qui sont Page 8 mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue par le notaire par son nom, son prénom et sa résidence, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 2014. Relation: MER/2014/2927. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Beringen, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015000877/157.

(140235822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

**Puzzle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.012.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 124.718.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Puzzle S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 124.718 (the "Company").

There appeared

Bratislava Greenfields Holdings Limited, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the Bailiwick of Jersey, having its business address at 17 the Esplanade, St. Helier, Jersey JE2 3QA, (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mr Michal KOWAL, employee with professional address at 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, by virtue of proxy given on 18 December 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The one thousand two hundred fifty (1,250) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to two million twelve thousand five hundred euros (EUR 2,012,500.-) by an amount of two million euros (EUR 2,000,000.-) represented by two hundred thousand (200,000) new shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1 above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1 above;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two million euros (EUR 2,000,000.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to two million twelve thousand five hundred euros (EUR 2,012,500.-) by the issuance of two hundred thousand (200,000) new shares of the Company with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each (the "New Shares").

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, through its proxy holder declared to fully subscribe and released to the two hundred thousand (200,000) New Shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, by contribution in kind in the amount of two million euros (EUR 2,000,000.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the Sole Shareholder towards the Company.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned notary on the seen of a statement of the managers on the evaluation of the contribution in kind.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at two million twelve thousand five hundred (EUR 2,012,500.-) represented by two hundred one thousand two hundred fifty (201,250) shares with a par value of ten euros (EUR 10.-) each."

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2,900.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Puzzle S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.718 (la «Société»).

#### A comparu

Bratislava Greenfields Holdings Limited, une société du droit de Bailliage de Jersey, ayant ses bureaux d'affaires au 17 the Esplanade, Saint-Héliier, Jersey JE2 3QA (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Monsieur Michal KOWAL, employé privé, ayant adresse professionnelle au 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 18 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Mille deux cents cinquante (1.250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informée.

L'Associé Unique représentée par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social pour l'élever de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500,-) par un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), par l'émission de deux cents mille (200.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500,-) par l'émission de deux cents mille (200.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»)

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire et libéré les deux cents mille (200.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune par apport en nature d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné sur le vu d'une déclaration des gérants sur l'évaluation de l'apport en nature.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

“ **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions douze mille cinq cents euros (2.012.500,- EUR) représenté par deux cent un mille deux cent cinquante (201.250) parts sociales, d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune.“

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 2.900,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: KOWAL, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30/12/2014. Relation: EAC/2014/18376. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02/01/2015.

Référence de publication: 2015001073/133.

(150000043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

**IAB Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.628.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

**APPEARED:**

IAB FINANCING II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 151.124 (the Sole Shareholder);

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a power of attorney given under private seal on December 18, 2014.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "IAB FINANCING S.à r.l.", (the Company) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 139.628, has been incorporated according to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 18 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 16 July 2008 under number 1749. The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed of the undersigned notary on December 18, 2014, not published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations yet.

2. That the issued share capital of the Company is set at EUR 4,923,000.-(four million nine hundred and twenty three thousand euros) represented by 4,923,000 (four million nine hundred and twenty three thousand) shares, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, fully subscribed by the Sole Shareholder.

3. That the Company's activities have ceased, that the Sole Shareholder decides in the present extraordinary general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

4. That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity requests the undersigned notary to authenticate his declaration that due to the close down of the liquidation all the liabilities towards the Sole Shareholder of the Company have been fully and irrevocably renounced by itself today, furthermore the liquidator declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Sole Shareholder irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid.

5. That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder according to their book value.

6. That the closing financial statement of the Company for the period from 1<sup>st</sup> January 2014 to 16 December 2014 is approved.

7. That the dissolution of the Company is done and finalised.

8. That full discharge is granted to the Company's managers for their duties.

9. That the books and corporate documents relation to the Company will stay deposited at the registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, where they will be kept in custody during a period of 5 (five) years.



10. That any duly representative of the liquidation department of Alter Domus Luxembourg S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 65.509, is authorised with full power of substitution, in the name and on behalf of the Sole Shareholder to file any tax declaration, notice to the Luxembourg trade and companies register and any other documents necessary or useful for the finalisation of the liquidation.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand four hundred Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

IAB FINANCING II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu du droit luxembourgeois, établie et ayant son siège société à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 151.124 (l'Associé Unique);

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 décembre 2014.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée à cet acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant des dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations suivantes:

1. Que la société à responsabilité limitée "IAB FINANCING S.à r.l." (la Société) constituée et existant en vertu du droit luxembourgeois, établie et ayant son siège société à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 139.628, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché Luxembourg en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1749 du 16 juillet 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant le 18 décembre 2014, non encore publié Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés.

2. Que le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 4.923.000,- (quatre million neuf cent vingt-trois mille euros) représenté par 4.923.000 (quatre million neuf cent vingt-trois mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, entièrement souscrites par l'Associé Unique.

3. Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4. Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que l'Associé Unique aujourd'hui à l'occasion de la dissolution a renoncé de façon définitive et irrévocable à la totalité de ses créances envers la Société, en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé.

5. Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique selon la valeur comptable de bilan.

6. Que le bilan de clôture de la Société pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 16 décembre 2014 est approuvé.

7. Que pourtant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

9. Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant 5 (cinq) ans auprès du siège social de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

10. Que tout représentant légal du service liquidation de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu du droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.509 avec pouvoir de substitution, est autorisé au nom et pour le compte de l'Associé Unique à déposer toute déclaration fiscale, réquisition au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg et tout autre document nécessaire ou simplement utile pour la finalisation de la liquidation.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille quatre cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001612/123.

(150000812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.574.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-third day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of London Acquisition Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated 5 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2883 of 12 December 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 133.574 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 21 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 742 of 27 Mars 2013.

The meeting was declared open with Krystina CHARNIAK, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Anchal SHARMA, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Krystina CHARNIAK, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following

*Agenda*

1. Transfer the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with effective date as of 1 January 2015

2. Subsequent restatement of article three (3) of the articles of association of the Company to give it the following content:

**Art. 3.** "The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.”

### 3. Miscellaneous.

ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That it appears from the attendance list, that 99.70% of the shares are represented.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders decides to transfer the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with effective date as of 1 January 2015.

#### *Second resolution*

The general meeting of shareholders decides to amend subsequently article three of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

**Art. 3.** “The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

s’est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de London Acquisition Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2883 du 12 décembre 2007 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B. 133.574 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 743, en date du 27 mars 2013.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence Krystina CHARNIAK, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Anchal SHARMA, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Krystina CHARNIAK, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée générale était le suivant:

*Ordre du jour*

1 Transfert du siège social de la Société de 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015;

2 Modification subséquente de l'article trois (3) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** «Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.»

3 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

((iv) Que 99.70 % du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée.

(v) Que l'assemblée générale était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

(vi) Que l'assemblée générale a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de de 9, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article trois (3) des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 3.** «Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège,

demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: K. CHARNIAK, A. SHARMA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16812. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001664/158.

(150000353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

#### **LMH-Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.338.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am sechzehnten Tag des Monats Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft („société anonyme“) LMH INVEST, mit Gesellschaftssitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 99.338, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond SCHROEDER mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 30. Dezember 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 238 vom 17. Juli 1990 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß einer Urkunde vor Notar Pierre PROBST, mit Amtssitz in Ettelbrück, vom 17. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 847, vom 29. April 2011.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre wird eröffnet und findet statt unter dem Vorsitz von Herrn Christoph FANK, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre Birgit TERREN, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Stimmzähler Mikaela PIP, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

#### *Tagesordnung*

1. Vorzeitige Auflösung und Liquidation der Gesellschaft „LMH INVEST“;
2. Ernennung von Herrn Leo HECK zum Liquidator der Gesellschaft und Festlegung von seiner Befugnisse;
3. Verschiedenes.

(i) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte, sowie die Anzahl ihrer Aktien, sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros, bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(ii) Die durch die erscheinenden Parteien "ne varietur" abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre, bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigelegt.

(iii) Das gesamte Gesellschaftskapital ist im Rahmen der gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung der Aktionäre, anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der außerordentlichen Generalversammlung, über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(iv) Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung, im Anschluss an die entsprechenden Beratungsgespräche, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die vorzeitige Auflösung der Aktiengesellschaft „LMH INVEST“ und ihre Liquidation.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, Herrn Leo HECK, geboren am 29. Februar 1952 in Bütgenbach (Belgien), wohnhaft in B-4761 Büllingen (Wirtzfeld), 45, Wirtzberg, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Der Liquidator verfügt über die weitgehendsten durch das Gesetz, und insbesondere die Artikel 144 bis 148 des abgeänderten luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915, über die Handelsgesellschaften, vorgesehenen Befugnisse und Vollmachten, selbst ohne vorherige Ermächtigung durch die Generalversammlung in den Fällen in denen diese Ermächtigung üblicherweise erforderlich wäre.

#### *Kostenabschätzung*

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausend zweihundert Euros (EUR 1.200,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Weiswampach, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben diese mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. FANK, B. TERREN, M. PIP, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16308. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 22. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014205918/63.

(140229863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

### **Vega & Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 166.213.

L'an deux mil quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Vega & Partner S.A.», ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.213, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2011, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 518 du 28 février 2012, et dont les statuts n'ont à ce jour pas été modifiés (la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Anne-Françoise LONGUEVILLE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9999 Wemperhardt, 4 Op der Haart.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Angélique BLAISE, employée privée, demeurant professionnellement à L-9237 Diekirch, 3, Place Guillaume.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Françoise LONGUEVILLE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9999 Wemperhardt, 4 Op der Haart.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), et divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-), étant présent ou représenté à la présente assemblée, il

a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté à L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter le point de l'ordre du jour proposé ci-dessus.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, à L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale a décidé de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Weiswampach.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

*Frais*

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.-F. LONGUEVILLE, A. BLAISE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16676. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208675/65.

(140232983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

---

**Landericus Property Epsilon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.187.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2014*

Acceptation de la démission, avec effet au 31 octobre 2014, de Monsieur Paul Rickard, gérant de classe A de la société.

Extrait sincère et conforme

LANDERICUS PROPERTY EPSILON S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014205894/13.

(140230524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

---

**Moorefields S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.201.

—  
*Extrait des résolutions du conseil d'administration*

En date du 18 novembre 2014, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs avec effet immédiat:

- Giuseppe di Modica, Administrateur, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Franck Deconinck, Administrateur, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Marie-Christine Hummel, Administrateur, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014209444/20.

(140233505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2014.

---

**KFC Menapak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,02.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.205.

—  
En date du 11 novembre 2014, l'ensemble des 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de dollar américain) chacune, ont été transférées par Yum! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.429, agissant au travers de sa succursale américaine, Yum! Restaurants International S.à r.l., LLC à Yum! Restaurants International S.à r.l.

En date du 17 novembre 2014, l'ensemble des 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de dollar américain) chacune, ont été transférées par Yum! Restaurants International S.à r.l. à Yum! Restaurants International Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.426.

En date du 19 novembre 2014, Yum! Restaurants International Management S.à r.l., associé unique de la Société, a transféré son siège social dans l'Etat du Delaware, au 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et se poursuit sous la dénomination «Yum! Restaurants International Management LLC».

En date du 25 novembre 2014, l'ensemble des 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de dollar américain) chacune, ont été transférées par Yum! Restaurants International Management LLC à KFC International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.204.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- KFC International Holdings II S.à r.l.: 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014205843/32.

(140230129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

---